



INTOLÉRABLES MENACES CONTRE FRANCE 3 : L'ATTITUDE IRRESPONSABLE DE POLÉMISTES ET D'ÉLUS LOCAUX DOIT CESSER

Depuis plusieurs jours, notre confrère, le directeur de l'antenne régionale France 3 Centre-Val de Loire, est la cible de menaces de mort. Il est accusé, notamment par la fachosphère, d'avoir refusé de diffuser un programme financé par la ville d'Orléans, documentaire à la gloire des Fêtes de Jeanne d'Arc locales et dans lequel devait intervenir le très droitier maire LR d'Orléans, ainsi qu'une journaliste proche de l'extrême droite nationaliste et identitaire.

Le SNJ et le SNJ-CGT avaient déjà déploré ce mélange des genres dans un texte intersyndical, lundi 3 mai : <http://snj-francetv.fr/wp-content/uploads/2021-05-03-Tract-intersynd.-F3-CVDL.pdf>

L'affaire, révélée par "Le Canard Enchaîné", a donné lieu à des échanges d'une virulence extrême sur le plateau de CNEWS. Le maire d'Orléans et l'animateur s'y sont livrés à un véritable lynchage en place publique, n'hésitant pas à donner, à plusieurs reprises et de manière consciente, le nom du directeur régional en pâture. Aussitôt, notre confrère a vu le nombre de messages menaçants décupler, tant sur les réseaux sociaux que sur sa propre messagerie vocale. Plusieurs d'entre eux contenaient clairement des menaces de mort.

Le SNJ et le SNJ-CGT apportent leur soutien total et entier au directeur de France 3 Centre-Val de Loire ainsi qu'à l'ensemble des salariés de France 3. Nous dénonçons l'attitude irresponsable d'hommes politiques et de présentateurs télé qui font courir des risques inconsidérés à notre confrère qui pourrait prochainement bénéficier d'une protection policière.

Rappelons que le maire d'Orléans, qui trie les journalistes qui ont l'honneur de pouvoir l'approcher, a été pointé par la Cour de Cassation (plus haute juridiction française) pour atteinte à la liberté d'expression (Arrêt 904 du 6 octobre 2011). Et que CNEWS continue de mettre en avant un polémiste condamné à plusieurs reprises pour incitation à la haine raciale et provocation à la discrimination.

Nous saisissons également la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) et la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) sur ces menaces et mises à l'index, car mettre ainsi en danger des journalistes du service public qui font leur métier est une atteinte à la démocratie.

Paris, le 7 mai 2021